



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet de budget 2020 (préavis 23/2019) présenté par la municipalité de St-Légier-La Chiésaz affiche un excédent de charges de 1,1 million francs (3%) ; celui-ci peut être qualifié de supportable. La marge d'autofinancement est plus de 2,4 millions positive. Cette situation est la conséquence de l'augmentation de la facture sociale et de la péréquation intercommunale qui augmentent de près d'un million ! vient s'ajouter l'impact des allègements fiscaux (RIE III et familles).

Les comptes 2019 devraient clôturer dans le noir avec un résultat supérieur aux estimations budgétaires négatives. La croissance fiscale devrait se confirmer en 2020. Les chantiers en cours de réalisations vont avoir des répercussions sur de nouvelles recettes.

Si la municipalité relève toutefois la mise sur le marché d'un nombre important de logements en 2019, il y a d'autre part une augmentation de logements vacants, ce qui réduit quelque peu la croissance du nombre d'habitants. Cette situation devrait être redressée dans le courant 2020.

A relever que sur les 6 dernières années, le nombre de postes de travail est stable !

Le résultat est impacté principalement par des augmentations échappant à la gestion communale tels que les reports de charges du canton ou des répartitions intercommunales, ainsi que du paquet fiscal « RIE III - familles » et dans une moindre mesure, l'augmentation 100'000 francs des amortissements des investissements communaux.

En 2020, le principal investissement concernera la traversée du village pour un peu plus de CHF 2 millions.

Contact : Alain Bovay, syndic 079 210.25.42

Communiqué de presse / 11.11.2019/ABY